



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

19 juillet 2006

Examen du dossier des spécialités inscrites pour une durée de 5 ans à compter du 6 novembre 2001 (JO du juin 2002).

JUSTOR 0,5mg, comprimé pelliculé sécable
Boîte de 28, code CIP : 335 201-8

JUSTOR 1mg, comprimé pelliculé sécable
Boîte de 28, code CIP : 335 202-4

JUSTOR 2,5mg, comprimé pelliculé sécable
Boîte de 28, code CIP : 333 157-1

Laboratoires CHIESI SA

Cilazapril monohydraté

Liste I

Date des AMM : 19/09/1990

Motif de la demande : Renouvellement de l'Inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.

Indications Thérapeutiques :

- Hypertension artérielle,
- Insuffisance cardiaque congestive.

Posologie : cf RCP

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire n'a fourni aucune donnée susceptible de modifier le service médical rendu par rapport à celui mentionné dans le précédent avis de la Commission de la Transparence.

Les données acquises de la science sur les pathologies concernées et ses modalités de prise en charge ont été prises en compte. Elles ne sont pas susceptibles de modifier le service médical rendu par rapport à celui mentionné dans le précédent avis de la Commission de la Transparence.

Le service médical rendu par ces spécialités reste important dans les indications de l'AMM.

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans les indications et posologies de l'AMM.

Conditionnement : adapté aux conditions de prescription.

Taux de remboursement : 65 %